



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU
15 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze septembre dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du onze septembre deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.HATCHUEL, Mme BOURDON, M.GOUGEON, M.PETIT, M.DELABARRE, Mme BRUN, Mme MONCHAUX, Mme MOREL, M.SUEUR, Mme BONNEAU et M.FOGT

Etait absent ayant donné pouvoir : M.SOULET ayant donné pouvoir à M.BUREAUX

Etait absente : Mme OSTYN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., propose de désigner Mme BOURDON en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire recueille ensuite l'avis de ses collègues sur le procès-verbal du 20 juin 2016. Le procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire débute en expliquant que suite à la transmission du budget primitif 2017, la Préfecture a relevé une irrégularité sur le mode de calcul des dépenses d'investissement imprévues. Celles de la commune ont été calculées à tort avec les restes à réaliser.

Au regard de la nécessité de modifier le budget en ce sens, il propose de prendre une Décision Modificative en diminuant le chapitre 020 « dépenses imprévues » de 6 790€ et de laisser la section d'investissement en suréquilibre. Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique ensuite que Seine Maritime Attractivité résulte de la fusion de l'Agence Technique Départementale, de Seine Maritime Expansion et du Comité Départemental du Tourisme. Cette entité a but d'aider les collectivités adhérentes tant techniquement que juridiquement dans leur projet de développement de territoire. La Communauté de Communes Terroir de Caux étant adhérente, l'adhésion de Longueville-sur-Scie est gratuite.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à Seine Maritime Attractivité afin de bénéficier d'une assistance sur le projet de pôle d'échange et sur la rénovation des toitures communales.

Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HATCHUEL. Ce dernier explique que suite à la fusion des trois communautés de communes, il convenait d'uniformiser le régime fiscal des entreprises sur l'ensemble du territoire communautaire. Aussi, après de nombreuses simulations et échanges entre la CLECT et la commission finances de la Communauté de Communes Terroir de Caux, il a été proposé de fixer une somme de 35 €/an/habitant à laquelle il convient d'ajouter ou de retrancher le F.N.G.I.R (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Ce mode de calcul met les trois anciennes communautés de communes sur le même pied d'égalité. Il revient aux conseils municipaux de donner un simple avis quant à cette proposition de la CLECT. La délibération interviendra dans un second temps.

Madame BONNEAU regrette un mode de calcul qu'elle juge arbitraire. Monsieur HATCHUEL prend en compte sa remarque mais lui explique qu'au regard du nombre de communes du nouveau territoire intercommunautaire, il avait été difficile de trouver un calcul au plus juste.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de la CLECT.

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'avis de la commission finances du 14 septembre 2017 sur les demandes de subventions des associations longuevillaises. Au regard de l'avis de la commission, Monsieur le Maire propose d'attribuer 720 € à l'Action Culturelle, 2 098 € au CAL Foot, 1 222 € au Club des Anciens, 365 € au VTT de la Scie et 500 € au CAL Athlétisme. Il informe l'assemblée que la subvention du CAL Athlétisme est une participation à l'achat d'un défibrillateur qui sera posé à côté de l'entrée du préau de l'ancienne école maternelle. Ainsi, le dispositif pourra servir à l'ensemble des bâtiments communaux alentours.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et attribuent les subventions précitées pour un montant total de 4 905 € prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues que dans le cadre de la création du pôle d'échange au niveau de la gare, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études afin d'appréhender tous les aménagements et de cadrer les demandes de subvention. Monsieur le Maire a rencontré le bureau INGETEC qui a travaillé sur les projets similaires d'Auffay, Gournay et Etainhus. Leur proposition s'élève à 29 650,50 € TTC et non les 50 000 € annoncés par la Région précédemment.

Monsieur le Maire propose de retenir ce bureau d'études en raison de leur expérience sur ce type de projets et du coût négocié, moins élevé que prévu initialement.

Sur interpellation de Mme BONNEAU, Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du projet tant sur la phase études que sur la phase travaux est subventionnable à hauteur de 75 %.

Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.

M.GOUGEON quitte la séance à 19h22 et donne pouvoir à M.PETIT.

Monsieur le Maire parcourt les statuts de la nouvelle Communauté de Communes Terroir de Caux qui avaient été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers municipaux. Il explique qu'il appartient désormais aux communes de délibérer sur ces nouveaux statuts. La nouveauté représentée par le PLUI est à ce jour assez difficile à accepter pour de nombreuses communes qui ont peur de se voir déposséder de leur autorité sur le droit des sols. Monsieur le Maire rappelle que les communes seront toujours seules décisionnaires sur leur territoire.

Monsieur le Maire propose de délibérer favorablement sur ces statuts et rappelle que travailler dans l'intérêt communautaire a toujours été bénéfique pour la commune de Longueville-sur-Scie qui dispose de nombreux équipements.

Après délibérations, la proposition de Monsieur le Maire est acceptée de façon unanime par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un litige entre la commune et M.HEMON au sujet de l'utilisation du terrain de foot et des nuisances que ce dernier subit lors des entraînements et des rencontres sportives. Ce dernier désire, entre autres, l'interdiction des rencontres et des entraînements le soir et le week-end, la pose d'un filet le long du terrain et à hauteur de sa toiture pour empêcher toute projection de ballons et l'aménagement d'un autre accès au stade de football aux frais de la commune. Maître ENARD-BAZIRE, avocate de la commune, est chargée de cette affaire et a déjà fait des propositions à Monsieur HEMON pour régler la situation.

Monsieur le Maire évoque le devenir du Mille-Club, abordé en commission travaux le 7 septembre. Il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur cette salle.

Après de nombreux échanges, il est retenu deux propositions : la mise en ligne d'une annonce pour la location de la salle et la recherche de demandes de locations de local sur les sites dédiés.

La réfection du logement de Monsieur et Madame BENARD est mis en attente de la réfection de la toiture de l'ancienne gendarmerie.

Le repas des anciens aura lieu le 7 septembre prochain. Tous les conseillers sont invités à participer à la préparation et au repas. M.FOGT propose un groupe de guinguette pour animer la journée. La proposition sera faite aux membres du C.C.A.S.

Monsieur le Maire poursuit en informant ses collègues d'une réunion le 28 septembre 2017 à 9h30 avec le SDE pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire.

M.FOGT propose un jeu concours à destination des enfants de la commune afin de les emmener voir un match de football en bus. Le comité des fêtes envisage de prendre une partie du transport à sa charge et les conseillers municipaux acceptent de participer pour la part restante.

Mme BONNEAU prend la parole et regrette la date de parution inappropriée du dernier Longueville Infos, la taille de la police d'écriture et le manque d'informations sur la commémoration du 2 septembre. Elle s'interroge également sur le montant des frais de scolarité actualisés. Il lui est répondu que les frais ont été calculés au réel sur des dépenses justifiables.

Mme BONNEAU demande pourquoi 4 000 € de FPIC ont été offerts par Monsieur le Maire à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire lui rappelle qu'à l'instar des dernières années, l'augmentation du FPIC est laissée et non « offerte » à la Communauté de Communes pour compenser les travaux d'intérêt communautaire tels que le gymnase qui sert également beaucoup à la commune elle-même. Il lui rappelle aussi que les communes ont procédé de cette manière.

Mme BONNEAU informe ensuite ses collègues du Récit du Voyage en Antarctique de Monsieur et Madame BRUN le 22 septembre prochain.

Il informe également l'assemblée qu'une pizzeria était susceptible d'ouvrir en lieu et place de l'ancien cabinet du Docteur BALAIZEO.

Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant plus prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h28